

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
(DICRIM 2025)
de la Commune de Saint Laurent Les Eglises**



Le mot de Madame Le Maire,

Le DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, est un inventaire des risques pouvant concerner notre commune. Il est obligatoire dès qu'une commune est concernée par au moins un risque majeur.

Il a été établi grâce aux documents fournis par la préfecture.

Il est associé au Plan Communal de Sauvegarde qui, lui, recense et organise les moyens d'intervention en cas de déclenchement de risque majeur.

Claudine ROUX, Maire.

Notre commune est concernée par 5 risques majeurs :



Feux de forêts et d'espaces naturels



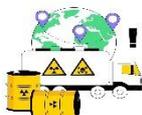
Risques météorologiques



Contamination au radon



Rupture de barrages



Transport de marchandises dangereuses

Consignes individuelles de sécurité communes à tous les risques

AVANT :

Prévoir de façon accessible au minimum :

- Téléphone portable et chargeur
- Lampe de poche
- Bouteille d'eau
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couverture, vêtements de rechange
- Radio portable avec pile
- Document pour assurance
- Discuter en famille de l'organisation au cas où une catastrophe surviendrait

PENDANT :

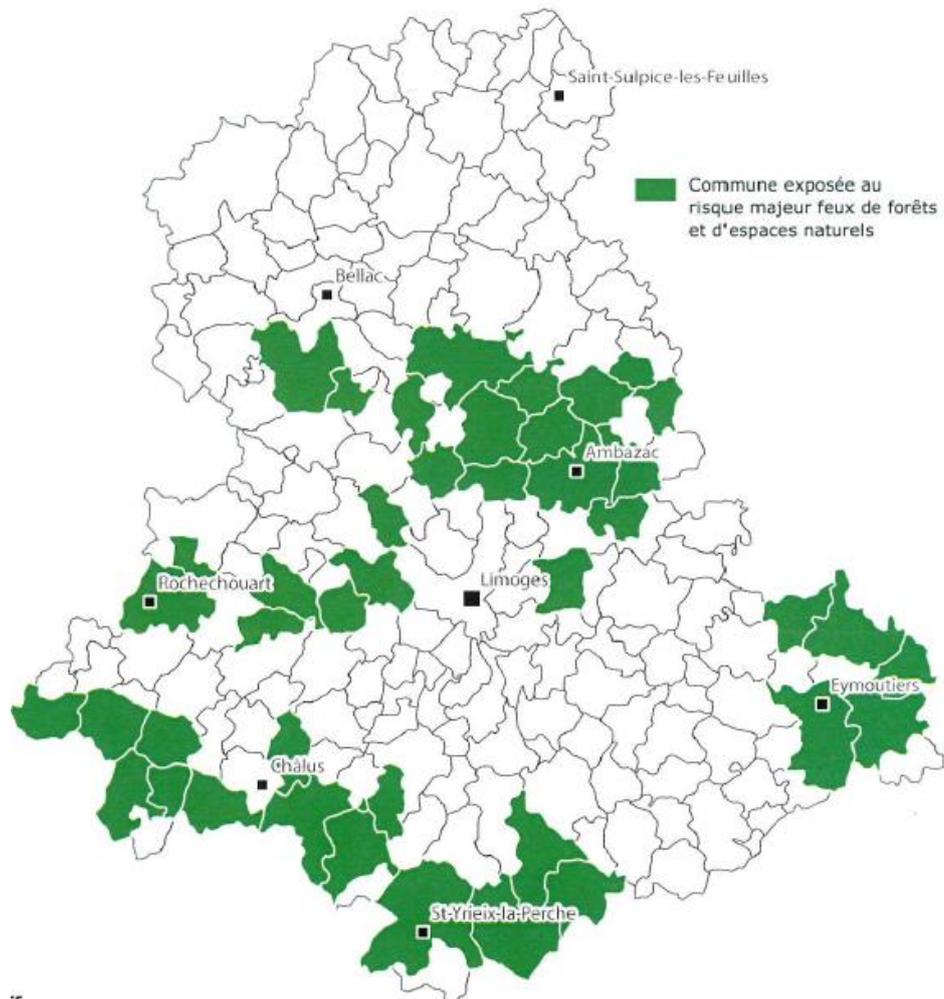
- Évacuer ou se confiner selon le risque
- Se mettre à l'abri
- S'informer via les médias = radio, TV, Panneau Pocket...
- Ne pas prendre la route si cela est contre indiqué
- Ne pas mobiliser le téléphone

APRÈS :

- S'informer
- Informer de tout danger observé
- Apporter une première aide aux voisins
- Évaluer les dégâts, les points dangereux



FEUX DE FORÊT ET D'ESPACES NATURELS



Notre commune est soumise à ce risque car elle possède de nombreuses habitations exposées.



Consignes de sécurité :

AVANT :

- Débroussailler régulièrement autour de votre habitation
- Vérifier l'état de fermeture des portes, volets, vélux...
- Ne pas stocker de matériaux inflammables ou dangereux (bois, bouteille de gaz...) contre les murs de la maison.

PENDANT :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez les pompiers
- Si possible attaquer le feu avec un extincteur ou un tuyau d'arrosage
- Dans la nature s'éloigner perpendiculairement au vent

Si vous êtes surpris par le front de feu :

- Respirer à travers un linge humide
- A pied rechercher un écran, mur, rocher
- Manifestez votre présence aux secours et restez à l'écoute des consignes (radio, TV...)

APRÈS :

- Attendre les consignes des autorités
- Surveiller votre habitation, des braises peuvent toujours être présentes





ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

On entend par évènement météorologique :

- Les vents violents à partir de 80 km/h
- Les orages
- Les fortes pluies, les inondations
- La neige, le verglas, le grand froid
- La canicule

C'est Météo France qui définit la vigilance sur la carte des départements par les couleurs :

- Jaune = soyez attentif
- Orange = soyez très vigilant
- Rouge = vigilance absolue

Consignes de sécurité : vents violents, orages, neiges, verglas

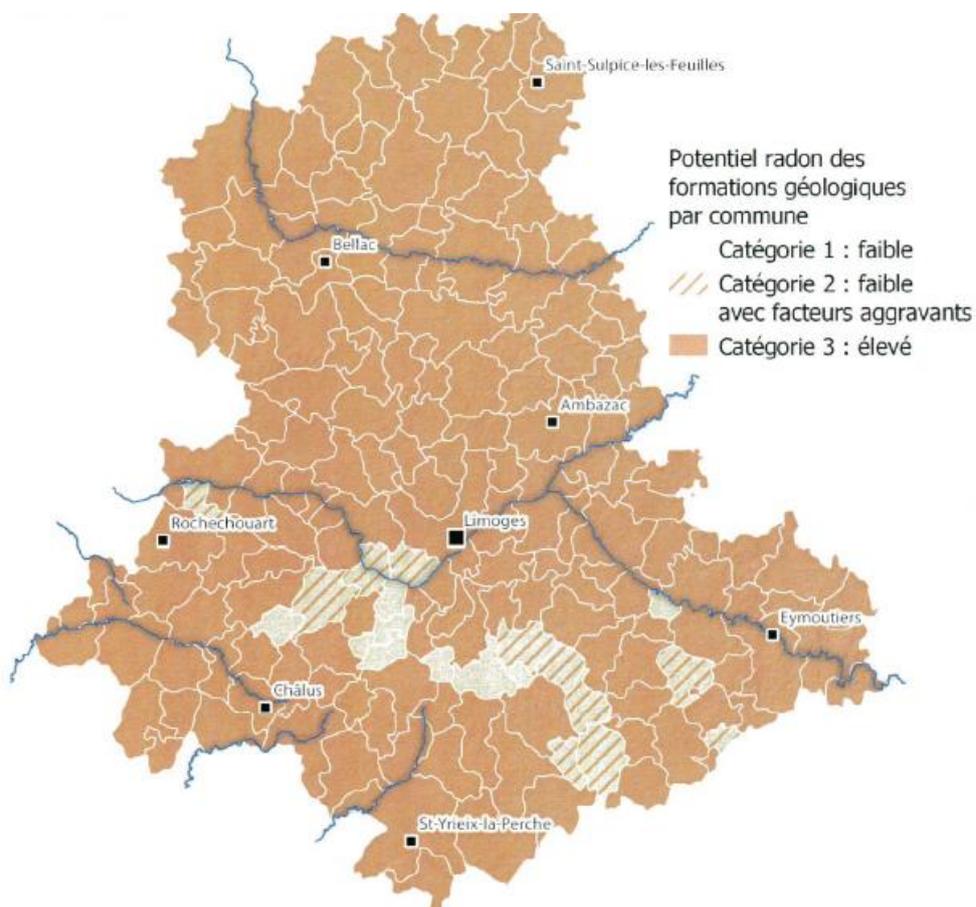
- Ne pas entreprendre de déplacements à pied, en voiture ou en 2 roues sauf nécessité absolue et dans ce cas prévenir vos proches
- Mettre à l'abri les objets susceptibles de s'envoler
- Fermer portes, fenêtres, volets
- Ne pas s'approcher des lignes électriques au sol, des pylônes, des arbres...
- Dégager la neige et saler le trottoir devant votre domicile
- Éviter l'exposition prolongée au froid et au vent et porter des vêtements adaptés

Consignes de sécurité : canicule

- Fermer volets et fenêtres en journée, aérer tôt le matin, tard le soir
- Éviter les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Porter des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton
- Boire de l'eau fréquemment sans attendre d'avoir soif
- Si vous ne pouvez pas rafraichir suffisamment votre logement prenez contact avec la mairie pour passer quelques heures dans la journée dans une salle climatisée.



CONTAMINATION AU RADON



Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, issu de la désintégration de l'uranium et du radium est présent partout sur notre planète, à des concentrations différentes. Notre commune fait partie des 175 du département à risque élevé (niveau 3). Le risque de contamination au radon existe uniquement dans des bâtiments clos non ventilés.

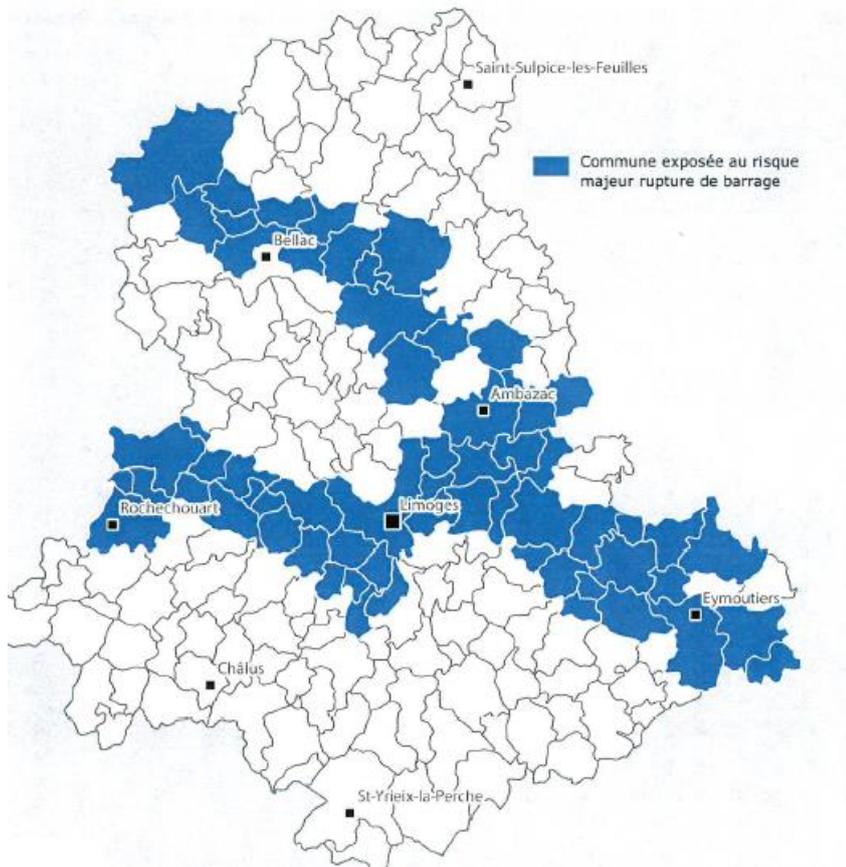
Pour s'en prémunir il faut :

- Aérer et ventiler les habitations, sous-sols, caves, vides sanitaires
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

En cas de doute, vérifier en faisant mesurer le taux de radon dans sa maison.



RUPTURE DE BARRAGE



La rupture d'un barrage peut correspondre à une destruction totale ou partielle de l'ouvrage qui entraînerait le déversement de l'eau en aval. Notre commune se situe dans l'onde de submersion des barrages de Lavaud Gelade, Roche Talamie, et de l'Étroit. Elle est concernée par le PPI (Plan Particulier d'Intervention) du barrage de Lavaud Gelade.

Le bas de la commune serait impacté à savoir le restaurant de l'ARAI, le camping, 4 maisons d'habitations ainsi que des champs et des prairies.

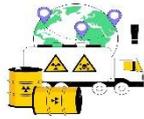
Consignes de sécurité :

- Fermer et obstruer portes, fenêtres, soupirail...
- Mettre hors d'eau les objets précieux, papiers, produits dangereux
- Couper l'électricité
- Garer les véhicules hors zone inondable
- Se réfugier sur un plan haut
- Respecter les consignes diffusées par les autorités

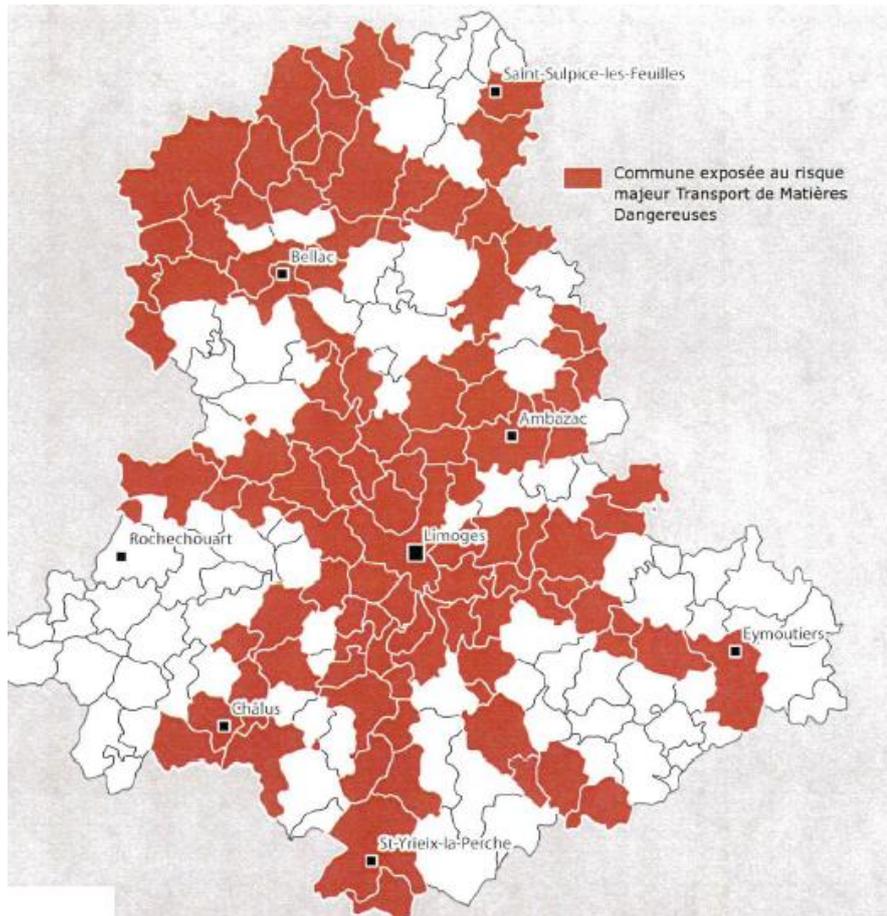
Après le sinistre :

- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Aérer les pièces
- Chauffer dès que possible





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque TDM (Transport de matières Dangereuses) est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières. La commune, traversée par 3 routes départementales et une voie ferrée, est concernée par ce risque et pourrait être impactée par :

- Une explosion
- Un incendie
- Un nuage toxique
- Une pollution du sol ou de l'eau

Consignes de sécurité :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses grâce aux pictogrammes
- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte aux pompiers, à la police ou à la gendarmerie avec toutes les précisions :
 - Lieu exact
 - Moyen de transport
 - Présence ou non de victimes
 - Nature du sinistre, des produits transportés
- Ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie
- Ne pas s'approcher en cas de fuite
- Si l'alerte a été donnée, se mettre à l'abri (pas dans son véhicule) ou quitter la zone
- Si vous êtes dans votre habitation fermer les portes, les fenêtres, arrêter la ventilation
- Ne pas fumer, n'allumer aucun appareil électrique
- Après le confinement aérer dès la fin de l'alerte

Respecter les consignes de sécurité données par les autorités.



INFORMATIONS UTILES

- ☞ SAMU : 15 OU 112
- ☞ GENDARMERIE : 17
- ☞ ENEDIS : 09.72.67.50.87
- ☞ POMPIERS : 18 OU 112
- ☞ MAIRIE : 05.55.56.56.13, ASTREINTE : 06.73.95.72.20

Les moyens d'alerte pouvant être utilisés en fonction du risque :

- FR-ALERT par la préfecture sur les téléphones portables
- Panneau Pocket
- Les cloches de l'église
- Le camion municipal avec sono
- Les radios locales et télé régionales

Le plan Communal de Sauvegarde associé à ce DICRIM est consultable en mairie.